

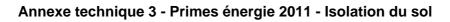
## Primes énergie 2011 Isolation du sol - Annexe technique 3



Ce document constitue une **annexe technique** au formulaire de demande de prime. Il doit être **rempli par l'entrepreneur** et **remis au demandeur** de la prime pour qu'il puisse le joindre à son formulaire de demande.

Vous trouverez probablement réponse aux questions que vous vous posez en appelant le 078 15 00 06.

1. Coordonnées de l'entrepreneur					
1.1. Identification					
Prénom					
si différente de la dénomination					
Numéro Boîte					
2.2. Factures concernées					





2.3. Description de l'isolant plac	é			
Nombre de m² de planchers isolés	:,m	2		
L'isolant placé est un matériau d'is ou de cellulose) : □ oui □ non	olation naturel (matériau	constitué au minimum	de 85 % de fibres v	régétales, animales
Veuillez cocher la case correspond  ☐ Isolation du plancher par le d thermique R de l'isolant ajouté d  ☐ Isolation du plancher par le d thermique R de l'isolant ajouté d	essous ou dans la stru doit être supérieur ou éga essus de la structure d	cture dit « isolation pa al à 2 m² K/W) it « isolation sur dalle		
Type d'isolant	Marque	Valeur # W/mK	Épaisseur d m	Coefficient R m <sup>2</sup> K/W
				, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Le coefficient de résistance the wallon du 17 avril 2008 détermir en matière de performance éner annexe, ce coefficient est déter Professionnels > Architectes, et 17 avril 2008)	nant la méthode de calcul rgétique et de climat intér miné conformément à la r	et les exigences, les ag ieur des bâtiments; pou norme NBN B 62-002 (20	réments et les sanc r les matériaux non 08) (voir http://energ	tions applicables visés par cette jie.wallonie.be :
3. Déclaration sur l'honneu	ır et signature de l'	entrepreneur		
Je soussigné : Nom F		Prénom		
Fonction				
certifie :				
<ul> <li>que toutes les données renseigne que le n° d'enregistrement mer facture finale;</li> <li>être parfaitement informé(e) que montant de la prime, vérifier l'a celui-ci au demandeur.</li> </ul>	ntionné est valable et n'a ue l'Administration peut, o	fait l'objet d'aucune rac dans un délai de trois a	diation ou suspensi ns à compter de la	liquidation du
Date//				